

Waltham

EXTÉRIEUR.

SUÈDE.

Stockholm, le 27 juillet. — On fait maintenant beaucoup aux dépens de l'état pour les constructions publiques, et particulièrement pour les canaux. Celui de Gothland est un des plus remarquables. Le but de ce canal est la jonction de la mer Baltique avec la mer du Nord, qui dispense de passer le Sund ou les Belts. Il traverse les provinces les plus fertiles de la Suède, et il communique avec les lacs Wener et Wetter; et la rivière dite Gøthaelf. Lorsqu'il sera achevé, il ira de Gothenbourg, qui est sur le Catégat, jusqu'à Suderköping sur la Baltique, distance de 36 milles suédois, ou environ 90 lieues. Ce canal a 10 pieds de profondeur, tandis que celui de Languedoc n'a que 6 pieds et demi, et celui de Forth et Clyde 7. Dans le cours de 1823, on en a achevé une étendue de 5 milles et demi de Suède, avec 93 écluses, deux bassins, 16 ponts-levis et 7 ports.

Depuis 1810, on a creusé en tout 913,158 toises cubes, fait sauter 31,684 toises cubes de rochers, et élevé 23,275 toises de maçonnerie. Sur le nombre des journées de travail nécessaires pour ces ouvrages, l'armée en a fourni six septièmes. Dans le cours de 1823, on a occupé 2,432 soldats et 361 ouvriers qui ont continué les travaux dans la même proportion que les années précédentes, et les continueront jusqu'à l'achèvement total en 1828. Un autre canal important est celui de Gielmar, pour réunir le lac de ce nom à celui de Maler, qui débouche dans la Baltique. Il était devenu impraticable, on le rétablit sur un nouveau plan, à l'instar de celui de Gothland, et il est déjà fort avancé.

ESPAGNE.

Madrid, le 6 août. — On n'a rien négligé pour prouver à S. M. qu'il existe encore des soldats en Espagne, on a échelonné sur la route qu'il suivra de Sacedon à Madrid, toutes les nouvelles milices provinciales.

— Le roi quitte Sacedon le 6; il couchera le soir du même jour à Aranjuez; et, le 7, il fera son entrée à Madrid, d'où il partira le 11 pour se rendre à la Grange.

— Le roi vient d'ordonner qu'il serait sur-le-champ nommé aux prébendes et bénéfices ecclésiastiques vacans, en faveur des sujets présentés par elle-même ou les évêques diocésains. Cette décision a été prise par le roi, contre l'avis de la direction générale des rentes, qui tendait à ce que tout bénéfice vacant, fût suspendu pendant deux ans, et son produit versé dans le trésor royal.

— Le corps de la reine d'Etrurie, sœur de Ferdinand VII, qui a été transporté d'Italie, par mer, jusqu'à Alicante, va être déposé à l'Escorial, lieu destiné à la sépulture des rois et princes d'Espagne. En conséquence, le roi vient d'ordonner un deuil de deux jours à cette occasion.

— On dit que l'infant don Carlos s'est fait inscrire dans les volontaires royalistes.

— L'ambassadeur prussien à Madrid se rend à Lisbonne, revêtu de la même qualité, ce changement paraît avoir été provoqué par l'ambassadeur lui-même.

— L'ambassadeur espagnol à Lisbonne, va remplir les mêmes fonctions à Paris. Le roi Ferdinand paraît disposé à cesser toute communication avec le Portugal, et par conséquent à n'y avoir aucun ambassadeur. Le prix des grains augmente; il est coté, aujourd'hui, à 63 réaux la fanègue.

— La *Gazette* d'aujourd'hui donne des nouvelles insignifiantes de l'Amérique du sud; nous nous croyons d'autant plus dispensés de les rapporter, qu'elles parviennent plus tôt par la voie de l'Angleterre; toutefois nous croyons utile de faire part de quelques observations du journaliste espagnol, car il cherche à insinuer dans l'esprit de ses lecteurs que les indépendans redoutent les efforts de la Sainte-Alliance, qui voudrait faire pour son compte la conquête de l'Amérique; ensuite, reprenant son ton naturel et sa morgue ordinaire, il ajoute que la mère patrie suffit seule pour mettre les révolutionnaires à la raison. Pour donner plus de force à cette opinion, le journaliste rapporte un article de l'*Etoile Brésilienne*, qui,

Asbergh.

d'après lui, prouve que les indépendans s'attendent à voir toutes les forces de l'Europe prêtes à fondre sur eux.

— Le bruit se répand, aujourd'hui, que les anglais se sont emparés du port Mahon, capitale de l'île de Minorque. La possession des îles Baléares est convoitée depuis long-tems par une autre puissance, et si cet événement se confirme, il servira à prouver que l'Espagne est à la merci de l'une ou de l'autre de ces puissances; on attribue maintenant la retraite de M. Ofalia à la prise du port Mahon.

Barcelonne, le 1er août. — Le tirage au sort a occasionné des scènes affreuses dans la Manch et dans la province de Cordoue, où des jeunes gens se sont mutinés, et ont assassiné des alcades, des greffiers et des membres de la municipalité; des troupes que l'on y envoya pour rétablir l'ordre, fusillèrent quelques-uns des plus mutins. Dans plusieurs villages de l'Estramadure, on a été obligé de procéder une seconde fois au tirage, parce que ceux qui avaient été désignés par le sort désertèrent en Portugal. Des volontaires royalistes qui ont quitté Ronda dernièrement, pour se mettre à la poursuite des bandes de voleurs et de déserteurs qui infestent ces contrées, au lieu d'accomplir leur mission, se sont rendus à Marbella pour y protéger un débarquement de marchandises de contrebande, qu'ils ont ensuite escortées jusqu'en lieu de sûreté.

— On dit qu'une escadre de 14 bâtimens anglais, s'est présentée devant Alicante et que le gouverneur de cette place a envoyé demander au capitaine-général de Valence pour savoir comment il devrait se conduire dans le cas où on voudrait prendre terre.

— Quelques personnes assurent que les places de Tarragone, Cardona, Tortosa et Mequinenza vont être occupées par les Français.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 9 août. — On a reçu d'Odessa des avis de Constantinople, portant la date du 19 juillet, qui annoncent que le bruit circulait que dans une rencontre avec la flotte grecque, l'escadre ottomane du capitain-pacha aurait éprouvé une perte considérable. En attendant la confirmation de cette nouvelle, on a appris de bonne source que le commandant en chef de l'armée turque, le séraskier Derwisch-Pacha, ayant de nouveau tenté un mouvement offensif vers la Livadie, a complètement échoué. Les Grecs ayant laissé passer tranquillement les défilés par l'avant-garde du séraskier, ils l'ont ensuite, par une manœuvre habile, coupée du corps principal, et l'ont forcée à mettre bas les armes. Cet échec a jeté la consternation dans l'armée turque.

— On écrit de Constantinople, 15 juillet :

L'envoyé du schah de Perse en cette ville fait ses préparatifs pour retourner auprès de son souverain; il règne beaucoup de froideur, sinon de la mésintelligence entre le divan et cet envoyé, dont les Turcs sont généralement mécontents. Toutefois, jusqu'à présent, il n'y a pas de rupture déclarée.

Des avis de Corfou portent que les Grecs, décidés à vaincre ou mourir, vont redoubler d'énergie et d'efforts pour se soustraire au joug des Turcs. De nouveaux corps asiatiques affluent encore vers les côtes de la Natolie, pour être mis à la disposition du capitain-pacha. Ces corps arrivent des provinces orientales de la Turquie asiatique, et sont devenus disponibles par suite de la paix avec la Perse. Ce sont des hordes indisciplinées qui commettent partout les plus grands excès.

Du 14. — Les dernières lettres de Jassy portent ce qui suit : « Aussitôt que la milice nationale sera organisée, et qu'il n'y aura plus aucune crainte à avoir sur la tranquillité publique, l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie s'achèvera. La peste a diminué dans nos voisinages. Il règne une forte inimitié entre les anciens et les nouveaux boyards.

— On a publié à Berlin le statut relatif à l'organisation du système représentatif dans le grand-duché prusso-polonais de Posen. Cette publication complète tout ce qui concerne les assemblées provinciales de la monarchie prussienne, qui seront toutes convoquées dans le courant de l'année 1825. Celle de la Marche de Brandebourg se réunira plus tôt, car elle ouvrira sa session au mois d'octobre prochain.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 août. — Le Morning-Chronicle rapporte comme un bruit général que les négociations conduites depuis quelques tems entre le roi de Portugal et son fils, don Pedro, empereur du Brésil, sont sur le point d'être conclues d'une manière amicale. On assure que toutes les prétentions du Portugal sur le Brésil ont été arrangées, et que le seul obstacle qui s'oppose encore à la reconnaissance, par la mère-patrie, de l'indépendance du Brésil, est le droit que réclame la maison de Bragance sur les trônes du Portugal et du Brésil. La difficulté dont il s'agit consiste dans la question de savoir si à la mort ou du roi de Portugal ou de l'empereur du Brésil, il n'y a pas lieu de placer sur une tête les deux couronnes, circonstance qui est regardée comme incompatible avec l'indépendance de l'une et de l'autre de ces nations. Et qui, lors d'un pareil événement, remplirait la place vacante? Il y a pourtant moyen de se tirer facilement de cet embarras; il ne faut que la déclaration que le gouvernement de Portugal et du Brésil ne saurait être confié à l'avenir à la même personne, et il ne peut alors plus exister de contestation sur les droits de ceux qui sont les véritables héritiers à ces trônes devenus vacans.

— Le capitaine Treadwell, arrivé à Salem, assure que la révolution qui a éclaté le 4 juin à Maranham est dirigée contre le gouvernement du Brésil et les Portugais d'Europe. Les révoltés avaient attaqué le gouvernement provisoire, et il y avait eu dans cette rencontre 7 hommes tués et 7 blessés. Plusieurs révoltes semblables avaient éclaté à Ceara et dans d'autres provinces du nord, et le 11 juin, au départ du capitaine Treadwell, cette partie du Brésil donnait de grandes inquiétudes.

— Les journaux de Calcutta publient une proclamation du gouverneur de Manille, qui contient le détail succinct des événemens qui ont eu lieu dans cette ville. Lors de la proclamation de la constitution des cortès, les fonctionnaires publics et le clergé n'avaient pu cacher leur mécontentement, et, quelques semaines après, un journal libéral ayant été publié à Manille, l'éditeur fut attaqué dans les rues, et blessé mortellement par des assassins à gage. Il paraît que, quelques jours après l'arrivée du nouveau gouverneur, il avait fait arrêter, pendant la nuit, plusieurs individus, qui furent de suite conduits à bord d'un bâtiment prêt à partir pour l'Espagne. Le 3 juin suivant, un ex-capitaine du roi, un ex-sous-lieutenant, et les principaux sergens, assassinèrent le lieutenant-gouverneur et le sous-inspecteur de l'armée.

Ils avaient l'intention de s'emparer de la citadelle de Sant-Jago et de la ville, mais si ce projet fut déjoué par les mesures énergiques d'un sergent-major, les insurgés parvinrent à faire plusieurs prisonniers et à s'emparer du palais et des magasins. Le gouverneur instruit de cet événement, alla en personne attaquer les rebelles, qu'il mit en déroute. 23 furent fusillés, mais on accorda la vie aux autres.

Le projet de Novalès, chef de cette insurrection, dit le gouverneur dans sa proclamation, était de se déclarer empereur des îles Philippines, de massacrer tous les blancs, d'imposer de nouvelles contributions aux blancs, et de s'échapper quand il se serait enrichi. Mais la Providence n'a pas permis l'exécution de ce projet.

— Le pouvoir exécutif de la Colombie a envoyé des ordres à tous les ports de la république, afin de défendre l'entrée à tout espagnol venant de la péninsule, ses opinions fussent-elles reconnues libérales. La même défense a été faite aux Américains qui ont pris part à la guerre contre la Colombie.

FRANCE.

Paris, le 14 août. — On lit dans un journal anglais que le duc de Gloucester, beau-frère et cousin-germain du roi d'Angleterre, a fait écrire le 4 de ce mois au défenseur des députés de la Martinique une lettre de félicitation sur la manière honorable et courageuse dont il a défendu, dans le mémoire adressé au roi en son conseil, une cause qui intéresse si vivement l'humanité, et qui devient ainsi celle du monde entier.

— Selon le Drapeau blanc, les députés de la Martinique viennent de citer devant le tribunal de police correctionnelle, pour l'audience du premier septembre prochain, MM. le comte Mauny, colon de la Martinique, et le comte de Caquery-Valmenier, ex-procureur-général et député de cette colonie, comme auteurs de deux lettres prétendues injurieuses et diffamatoires, et qui ont été insérées dans le Moniteur et le Drapeau blanc. MM. les éditeurs de ces deux journaux sont également assignés comme ayant permis l'insertion de ces deux lettres.

— Hier, dans l'après-midi, le général Ballestéros (Espagnol) a eu l'honneur d'être reçu par S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême.

— Le dernier courrier de Bastia fait mention d'une procédure criminelle qui s'instruit contre plusieurs individus, pour soustraction de lettres confiées à la poste et adressées à un fonctionnaire public d'un rang supérieur; ces lettres étaient, dit-on, relatives aux dernières élections. Il est à désirer, dans l'intérêt même de l'administration des postes, que les auteurs d'un délit si odieux ne restent pas impunis.

— Des dégâts considérables ont été causés par la grêle sur

plusieurs points du département de l'Isère. Le 18 du mois dernier, quatorze communes de l'arrondissement de Vienne ont été ravagées par ce fléau. Les récoltes en grains ont été chées, les vignes dépouillées de fruits et de feuilles, et traitées de manière à s'en ressentir plusieurs années menues grains ont été anéantis.

— L'officier de dragons blessé dans un duel qui a eu lieu le 9 de ce mois à Strasbourg, est mort cinq heures après le combat. On le dit neveu d'un ministre de France. Il se trouva en congé dans cette ville, ainsi que son adversaire, qui est Alsacien et a sa famille à Strasbourg. Le sujet de la querelle était bien futile: Le cheval le plus fongueux peut-il être dompté dans trois jours? Le premier dit qu'oui, le second que non. Chacun tient à son opinion; on discute, on dispute, on s'échauffe, et le lendemain à six heures on est sur le terrain. Les officiers témoins de ce funeste duel, ont été arrêtés par ordre de M. le lieutenant-général commandant de la division.

— Il vient de se former à Paris un établissement dont l'objet est d'étendre nos relations de commerce dans les deux Indes, et dont le chef est M. Lainé, négociant droguiste. Le fonds de cet établissement est une commandite de 15,000 actions au porteur de mille fr. chacune, et doit produire au moins 6 pour cent d'intérêt par an.

M. Lainé, pour garantie de sa gestion, dépose deux cent cinquante actions à la banque de France. Déjà huit cents actions sont souscrites par de respectables maisons des principales villes maritimes de France, même dit le Pilote, par des négocians d'Amsterdam et de Bruxelles.

— Ce qui s'est passé dernièrement à l'égard du Portugal, savoir l'annonce d'un envoi en ce pays de troupes hanovriennes, et l'avis presque immédiat que cet envoi n'aurait pas lieu, fait faire au Journal de Paris, aujourd'hui ministériel, des réflexions tendantes à démontrer que cette dernière décision négative mérite la reconnaissance des amis de la gloire française, et des partisans du repos général. Nous remarquons entre autres les passages suivans:

« Que s'est-il donc passé entre le jour des premières mesures, faites à ce sujet, et celui de leur complet désappointement? Rien qu'une modification dans le ministère français qui a procuré au cabinet des Tuileries, le moyen d'exporter franchement à l'Europe, à l'Angleterre, au Portugal, au même, le véritable état des choses, dégagé de toutes les préventions de parti, de tous les prestiges d'imagination, et de toutes les séductions d'intérêt. Chacun a gardé sa position parce que la France a su faire valoir la sienne. L'Europe reconnut qu'il n'y avait rien à redouter des troubles momentanés qui avaient éclaté à l'intérieur du Portugal... La France garanti au continent et à l'Angleterre la paix du Portugal parce qu'elle a décidé le Portugal à rentrer dans les voies d'une liberté sage. »

— La douleur qu'inspirent au Drapeau blanc les calamités de la Grèce est plus vraie que celle du Journal des Débats, son indignation contre la stupide férocité des Turcs est plus vraie avec une généreuse franchise. Le tigre ottoman est traité dans ses œuvres, et la chimère homicide de sa légitimité est vainement au ridicule et à l'exécration qu'elle mérite. Enfin, un appui est fait à la sainte-alliance, à laquelle vient d'être offerte une belle occasion de justifier son titre, en arrêtant l'effusion de sang chrétien qui crierait vengeance au ciel contre les spectateurs indifférens d'aussi effroyables boucheries.

Le Drapeau blanc, avoue que les Hellènes ont été favorisés à St.-Petersbourg avec l'idée qu'un jour le lion du Nord briserait leurs fers, et qu'au congrès de Vienne même le enthousiasme était devenu contagieux; s'il en est ainsi, comment qualifier l'abandon qui les livre à la rage de leurs oppresseurs. Mais enfin, si vous ne les secourez pas, ne fournissez à leurs ennemis, ni munitions, ni moyens de transport, ni plans de campagne; au nom du ciel, pour tout bienfait, ne leur faites rien de mal, et ne desservez pas des chrétiens au près des infidèles!

(Constitutionnel.)

— L'académie française vient de proposer pour sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1825, l'Éloge de Bossuet. Un tel sujet n'obtiendrait probablement l'approbation des jésuites. Écoutez le Constitutionnel: « L'académie française vient de se mettre en révolte contre Mont-Bonaparte et le collège des Quatre-Nations est un autre Port-Royal qui doit tomber sous le marteau des démolisseurs ultramontains. Conçoit-on qu'en France, Pères de la Foi, un corps littéraire bien pensant, une société qui se veut épurée, qui compte dans son sein des pairs, des conseillers du ministère et même de saints prélats, ose prononcer l'éloge de Bossuet, de ce féroce orateur qui brava les foudres de Rome pour soutenir les libertés de l'église de France; qui lutta de toute la force de son talent et de toute la hauteur de son génie contre les intrigues puissantes de l'étranger, et qui, selon M. de Maistre, l'oracle de tous les grands et petits séminaires de l'époque, doit brûler dans les flammes de l'enfer, si, avant sa mort, il n'a pas demandé pardon à Dieu des quatre déclarations de 1682? Il n'y a donc ce jour-là à l'académie que des hommes de lettres; cependant les chambres ne sont pas assemblées! »

— La cour de casation, présidée par M. le conseiller Ollivier, s'est occupée aujourd'hui de l'affaire de l'Aristarque.

M. le conseiller Rateau a fait le rapport de l'affaire. Me. Guichard, avocat des propriétaires de l'Aristarque, MM. de Bourdonnaye, Sanlot Bagnenault et Lemoine-Desmares, et dont l'éditeur responsable est M. le marquis de Baune-Paygiron, s'est appuyé des considérations du jugement de première instance confirmé par la cour royale pour soutenir que l'existence de droit de l'Aristarque était inséparable de l'existence de fait, et qu'il devait être rangé au nombre des journaux existans au rer. janvier 1822.

M. l'avocat-général Freteau de Peny a combattu le pourvoi du

rière public, et a pensé que, l'autorité trouvant la preuve officielle de l'existence d'un journal dans l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi, les formalités remplies lors de la première apparition de l'Aristarque, et non interrompues du fait des propriétaires, établissaient suffisamment son existence au 1er janvier 1822.

La cour, après une heure de délibération, adoptant ces motifs, a rejeté le pourvoi.

— M. Medze, éditeur responsable du journal intitulé *la Pandore*, a comparu hier sur les bancs de la police correctionnelle (6e. chambre), pour, en contravention à la loi du 9 juin 1819, avoir, dans plusieurs numéros de sa feuille, traité de matières politiques, sans avoir au préalable fourni le cautionnement exigé par la loi.

La cause a été remise à huitaine pour prononcer le jugement.

— On mande de Rome : « Le célèbre abbé de la Mennais, qui voyage avec M. le curé Varrin, après avoir passé quelques jours à Rome, est parti pour Naples. Ces intéressans voyageurs ne tarderont pas à revenir. On n'a pas à s'inquiéter pour eux des dangers de la route, depuis que les forces combinées de Rome et de Naples ont refoulé les brigands dans leurs montagnes, où ils étaient enveloppés et auraient déjà été pris, si un berger n'était allé les prévenir et leur donner ainsi le tems de se sauver dans la partie inaccessible des Apennins, espèce de labyrinthe dont ces misérables seuls ont le fil. »

BOURSE du 14 août. — 5 p.c.noc. Jouiss. du 22 mars 1824, 101 fr. 5 c. Act. de la banque 1905 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 17 août. — L'affaire du nommé Lebon, adjoint à la police de cette ville, arrêté pour avoir fait une arrestation arbitraire, se poursuit avec beaucoup d'activité par M. le juge d'instruction. Cette cause qui intéresse les habitans d'une ville aussi peuplée que Bruxelles, surtout par la circulation de nombreux étrangers qui visitent notre cité, ne peut manquer d'exciter la curiosité de nos concitoyens pour connaître le délibéré de l'instruction.

— La nommée Verbuyst, prévenue de tentative d'assassinat commis sur la route de Vilvorde avec un autre individu, a été traduite ce matin devant M. le juge d'instruction.

— Demain comparaitra devant la cour spéciale de cette province le nommé Charles Lysenborgh, forçat libéré, accusé de tentative d'assassinat, suivi de vol.

— Une ordonnance de la députation des états de la Flandre orientale concernant les incendies, prescrit ce qui suit : Toutes les communes sont tenues de se pourvoir des instrumens nécessaires pour en arrêter les effets. Chaque pompe devra être servie par un nombre de dix à vingt personnes. Dans chaque commune quatre notables seront désignés pour maintenir la police en cas d'incendie. Les inspecteurs, directeurs, sous-directeurs et assistans, chargés du service des secours, exerceront leurs fonctions gratuitement. L'ordonnance prescrit ensuite la marche à suivre en cas qu'il éclate un incendie, il comminera des peines contre les retardataires ou réfractaires et établit des primes en faveur de ceux qui se distingueront par leur diligence. Cet arrêté a été approuvé par décision royale, le 28 janvier dernier.

— Le célèbre sir Robert Wilson, est parti ce matin de cette ville pour Amsterdam, et de là se rendre à Aix-la-Chapelle.

— Le tableau de M. Pinneman, représentant la bataille de Waterloo, vient d'être achevé dans les ateliers de ce peintre à Lahaye. On sait qu'il avait été commandé par S. M. qui en a fait présent à S. A. R. le prince d'Orange. Ce chef-d'œuvre partira sous peu pour Londres.

— Le directeur de la compagnie d'assurance *Securitas* d'Anvers, désirant exprimer aux pompiers de Bruxelles sa gratitude pour la part active qu'ils prennent dans les secours portés aux incendies, vient d'adresser à M. Gillot, leur commandant, une médaille en argent, frappée à l'emblème de cette compagnie, et une somme de 200 fr. à distribuer aux hommes sous ses ordres.

— Un journal de cette ville annonce, d'après les feuilles septentrionales, que la frégate de l'état Maria Reigersbergen et la corvette de la marine nationale Pollus feront voile pour Batavia, et qu'elles toucheront aux côtes du Chili et du Pérou. Cette direction, si toutefois elle est telle qu'on l'annonce, fait présumer que nos colonies du détroit de la Sonde, ne sont pas le seul, ni même le principal but de cette expédition, et que notre gouvernement a jugé à propos soit de faire explorer la situation politique des côtes occidentales de l'Amérique du Sud, soit de nouer des relations avec les états indépendans que baigne l'Océan pacifique.

On voit qu'il ne veut pas être en reste avec l'Angleterre, et qu'il prétend avec raison profiter aussi des débouchés qu'ouvre aux états maritimes de l'Europe et au commerce, l'affranchissement, disons mieux, la civilisation d'une vaste étendue de côtes, interdites pendant des siècles aux Européens. Au lieu de suivre la route la plus usitée et la plus courte pour aller à Batavia en doublant le cap de Bonne-Espérance, les vaisseaux dont il s'agit, tourneront les terres de Feu et le cap Horn, ou, ce qui serait plus dangereux, traverseront le détroit de Magellan. Lorsqu'ils seront de retour en Europe, ils auront fait le tour du monde. (L'Ami du Roi.)

LIÈGE, LE 18 AOUT.

— La gazette d'Amsterdam contient l'extrait suivant d'une lettre d'Odessa, du 11—23 juillet, rapporté par une lettre de Vienne du 4 août présent mois :

Constantinople, le 2—14 juillet. — Après l'arrivée de la nouvelle envoyée ici par le capitain-pacha, de la prise et de la destruction de l'île d'Ipsara, laquelle nouvelle fut en même-

tems confirmée par les pachas de Smyrne, de Chio et de Melino, la légation anglaise, en cette ville reçut hier soir, par un exprès de Smyrne, un rapport, en date du 7 juillet, annonçant que toutes les troupes turques débarquées à Ipsara ont été détruites; que 25 bâtimens d'Hydra et de Spezzia, aussitôt après le débarquement des Musulmans, s'étaient jetés au milieu de la flotte turque, avaient pris ou coulé bas un grand nombre de petits bâtimens; pris trois frégates; et tellement désarmé le vaisseau amiral du capitain-pacha, qu'il a cherché son salut dans la fuite, après avoir eu son beau-pré emporté, et reçu d'autres avaries.

Il existe en ce moment ici la plus stricte défense de parler en la moindre chose d'Ipsara. Une multitude d'agens secrets de la police sont à ce sujet dans un mouvement extraordinaire de surveillance qui ne servirait qu'à confirmer la défaite des Turcs. Nous attendons avec impatience des éclaircissemens ultérieurs. Il est arrivé à Vienne un exprès de Constantinople, mais rien n'avait encore transpiré du contenu de ses dépêches.

— On assure que dans les promotions que vient de faire S. M. dans l'ordre royal du Lion-Belgique se trouvent des manufacturiers et négocians distingués.

— On apprend de Gand que l'arrêté de S. M. autorisant le creusement du nouveau canal du Sas de Gand à Terneuze est arrivé à l'ingénieur en chef de la province de Zelande, les travaux commenceront l'année prochaine, les frais en sont évalués à deux millions et demi de florins des Pays-Bas, ce canal aura douze pieds de creusement; celui de Gand au Sas de Gand n'en doit avoir que dix; cependant la province de la Flandre orientale pourra en porter le creux jusqu'à douze, mais à ses frais. Ces canaux ouvriront à la province une communication directe avec la mer et la préserveront pour toujours des inondations.

— On annonce une importante découverte dans l'art de faire le vin. M. Loche, de Bordeaux, après de longues expériences, répétées sur les vins des différentes provinces de la France, est parvenu à un procédé de vinification indistinctement praticable dans tous les pays de vignobles. M. Loche n'emploie ni drogues ni ingrédient quelconque. Des changemens essentiels dans les différentes manipulations auxquelles le vin est soumis sont la base de la nouvelle méthode. Les avantages qu'elle présente sont dignes de toute l'attention des propriétaires; elle remédie au retard des saisons, et produit, avec des raisins inégalement mûrs, un vin égal à celui des années favorables. Elle est beaucoup plus simple et plus économique que celles qui sont en usage. Le vin obtenu étant dégagé de toute partie vicieuse, il n'exige presque pas de frais d'entretien; mais l'effet principal et remarquable de ce procédé est d'améliorer toute espèce de vins au point de faire produire aux plus mauvaises récoltes un vin potable et marchand, et aux bonnes, un vin très supérieur à celui que l'on connaissait.

Ces détails sont extraits d'un prospectus fort étendu où sont aussi exposées les conditions de la souscription ouverte pour la propagation du nouveau procédé. Nous y avons remarqué que le montant des souscriptions sera remboursé par le notaire chargé de les recevoir, dans le cas où les souscripteurs ne se déclareraient pas satisfaits.

— L'ouvrage de M. Droz, qui vient d'obtenir le prix décerné par l'Académie française au livre le plus utile aux mœurs, est intitulé : *De la Philosophie morale, ou des différens systèmes sur la science de la vie.*

Voyage dans la Grande-Bretagne, par M. C. DUPIN, 6 v. in-4o.

Bien que les deux premiers volumes des voyages de M. Dupin, qui en sont aujourd'hui à leur troisième livraison, aient paru en 1820, et malgré le succès incontesté qu'ils ont obtenu parmi les savans de tous les pays; nous pensons que cet ouvrage, par son étendue et par la multitude des détails techniques qu'il renferme, est resté inconnu à un assez grand nombre de nos lecteurs, pour qu'il ne faille pas craindre de le traiter comme une nouveauté. D'ailleurs, il est du nombre des livres qui contiennent tant d'idées qu'on voudrait voir se populariser, que les journaux ne peuvent trop revenir sur ce genre de productions et que c'est même ainsi qu'ils s'acquittent d'une des parties de leur tâche qui offrent le plus d'utilité générale.

Peu d'auteurs ont recueilli le fruit de leurs travaux d'une manière aussi prompte et en rencontrant aussi peu d'opposition à leurs succès que M. Charles Dupin. L'ouvrage n'est point encore achevé, et déjà il serait difficile d'apprécier le nombre des améliorations qui lui sont dues, non seulement en France, mais dans toutes les parties de l'Europe, et même en Amérique. Il a été reproduit dans toutes les langues : le gouvernement russe en a fait traduire une partie pour l'usage même de l'empereur; un général brésilien en a traduit en portugais tout ce qui regarde le système des milices de la Grande-Bretagne, afin d'établir au Brésil un semblable système de forces défensives. Des écrits périodiques en Prusse, en Autriche et en Bavière, en ont publié des livres entiers, enfin les anglais possèdent tout l'ouvrage dans leur langue; ils y ont appris à mieux connaître encore leurs propres institutions, et, plusieurs fois, dans des circonstances importantes, quand le ministère britannique a voulu s'appuyer d'une autorité im-

partiale et irrécusable, il lui a suffi de citer le nom de M. Charles Dupin.

Les quatre premiers volumes traitent de la force militaire et navale de la Grande-Bretagne; les deux suivans sont consacrés à la force commerciale.

Pour ne parler ici que de la première partie de l'ouvrage, ce n'est qu'après l'avoir lue qu'on peut se faire une idée de la précision des détails qui y sont contenus. Soit que l'auteur parle des rapports de l'autorité législative et exécutive avec l'armée, soit qu'il traite de la haute administration de la guerre, des arsenaux, du génie, des exercices, des armes, des écoles et des hôpitaux militaires, c'est toujours les preuves à la main qu'il vous initie dans cette savante administration anglaise; il a tout vu, tout éclairci, tout précisé.

M. Dupin s'attache surtout aux institutions qui tiennent à la nature du gouvernement représentatif et en fait ressortir tous les avantages. Il montre le scrupule avec lequel les *auditeurs* et les *contrôleurs des comptes* procèdent à l'inspection des comptes de l'armée anglaise, avant qu'ils ne soient soumis à la chambre des communes.

L'auteur ne dédaigne pas les moindres détails lorsqu'ils peuvent être utiles à observer. C'est de cette manière qu'il décrit les écoles militaires, entr'autres l'*asile royal militaire*, école destinée aux orphelins des sous-officiers et des soldats, et qui ne contenait pas moins de 850 garçons et 400 filles, à l'époque où M. Dupin l'a visitée (1819). Il admire la grande propreté qui règne dans cet établissement comme dans presque tous ceux de l'Angleterre. On n'y apporte pas seulement des soins à la propreté de l'édifice, on est plus attentif encore à la propreté des jeunes élèves.

Dans toutes les saisons de l'année, on leur fait prendre, deux fois par semaine, un bain.

Deux salles, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons, sont destinées à cet usage.

Indépendamment d'une grande piscine en pierre, où les enfans ont de l'eau jusqu'au cou, il y a quatre fontaines dont chacune fournit de l'eau pour quatorze robinets. Deux soupapes, l'une qui donne accès à l'eau froide, et l'autre à l'eau chaude, permettent de proportionner à la température de l'atmosphère, celle de l'eau qui sort par les robinets. C'est à ces robinets que les élèves viennent, trois fois par jour, laver leurs mains: avant déjeuner, avant dîner et avant souper. Il y a, dans la salle des bains et des fontaines, un fourneau, et une grande chaudière entourée de maçonnerie, où l'on chauffe l'eau nécessaire à ces soins de propreté.

On conçoit qu'il est nécessaire d'établir un ordre parfait pour que plus de 1200 enfans entrent et sortent en peu de tems des deux salles de bains, après s'y être baignés tout entiers, ou seulement s'y être lavé les mains. Pour ce dernier soin, deux compagnies entrent à la fois par une grande porte: une compagnie se sert des deux fontaines de droite, et l'autre des deux fontaines de gauche; les enfans, à mesure qu'ils ont fini, sortent par une grande porte opposée à celle par laquelle ils sont entrés....

L'auteur, quand il le faut, sait s'élever aux grandes vues de l'ordre politique. Ainsi, quand il considère l'armée anglaise dans ses rapports avec les citoyens, « le gouvernement britannique, dit-il, a trouvé le secret de constituer une armée redoutable seulement aux peuples étrangers, et qui regarde comme une partie de sa gloire, l'obéissance à l'autorité civile de sa patrie. »

Ces nobles sentimens sont empreints sur la physionomie du militaire. Il n'a pas cet aspect menaçant et farouche que, trop souvent, sur le continent européen, on prend pour l'attitude martiale. Son regard insolent ne va pas toiser les hommes et les femmes, avec cette arrogance qui semble dire: « C'est moi qui suis la force et la terreur. » Un tel air n'est pas un objet d'admiration dans la Grande-Bretagne et, jamais, à Londres, l'imitation du bravache n'a produit la caricature d'un Calicot, qui ne serait que risible, si elle ne tenait pas à des mœurs affligeantes. Loin que, sur les bords de la Tamise, les garçons marchands et les commis de bureau, prennent les gros talons, les éperons et la moustache pour briller au sortir de l'office et du comptoir; le militaire, au sortir des camps, cherche plutôt à faire oublier son état en entrant dans la cité. Dès qu'un officier anglais arrive dans la capitale, à moins d'être de service, il quitte ses armes, son uniforme et ses décorations: son costume alors ne diffère pas plus de celui d'un simple citoyen, que le frac tout uni d'un membre du parlement ou d'un prince du sang.

J'insiste sur cet usage, qui, du reste, s'introduit de plus en plus chez nous, à mesure que la liberté s'y développe et s'y consolide. Par là, l'officier rentrant à chaque instant dans la classe des citoyens, en reprend l'esprit et le caractère. Par là, le peuple s'habitue à ne voir dans les militaires que des citoyens, armés momentanément pour sa défense, mais non pas attachés à l'épée comme un janissaire au cimetière, et dévoués pour la guerre à l'exclusion de tout autre devoir. Tel doit être, à cet égard, l'esprit d'un peuple régi par des lois constitutionnelles.

» Le soldat anglais est obligé d'être constamment en forme; mais, au sein de la patrie, et surtout en tems de paix, il n'est armé que quand il est de service. Dans ce dernier cas même, si, par suite d'une dispute avec des citoyens, il se voit saisi de ses moyens d'agression pour les frapper, un cri d'alarme s'élèverait de toutes parts, et la vindicte des lois se dirigerait contre le coupable avec une rigueur inexorable. Ajoutons dans tous les cas, il serait jugé par les *tribunaux civils*.

Lors même que les troupes anglaises sont sous les armes, rien n'altère leurs égards, et je dirais presque leur respect pour les moindres citoyens: J'ai vu des compagnies marcher par file sur des trottoirs, se déranger et passer vers le milieu de la rue, pour céder le pas à des habitans qui venaient sens contraire. Jamais en Angleterre, on ne voit, comme sur le continent européen, des factionnaires exerçant dans les lieux publics, une police digne d'Alger et de Tunis, en agissant à coups de crosse (et parfois à coups de baïonnette) qu'on ne passe pas là, et qu'on ne peut rester ici. Lors que dans les cas extrêmes de rébellion ou d'outrage à la loi publique, la force armée est requise de prêter main-forte au pouvoir civil, la troupe respecte encore des citoyens qui se respectent plus: guidée par les officiers de paix, elle s'avance à l'endroit du tumulte, se place en bataille, à la vue des révoltés, reçoit en silence leurs injures et même les projectiles qui lui sont lancés par des mains séditeuses. Il faut que le magistrat lise aux séditeux l'acte contre les émeutes (riot act) leur enjoigne, d'après cet acte, de se disperser paisiblement et leur laisse une heure entière pour rentrer sous l'empire de la loi. Ce n'est qu'au bout de ce tems, qu'il ordonne, si c'est indispensable, de mettre par la force un terme à la rébellion.

Du reste, il ne faut pas croire que M. Dupin prodigue généralement les éloges, il sait blâmer ce qui est blâmable. C'est ainsi qu'il s'indigne de la barbarie des punitions militaires et surtout de l'affreuse peine de la flagellation. Dans un prochain numéro nous parlerons de la partie de l'ouvrage qui concerne la force commerciale de la Grande-Bretagne, et qui offre plus d'intérêt encore que les deux premières.

ÉNIGME.

Je suis long, je suis rond, je suis droit et bossu.
La nature m'habile en me mettant au monde;
Mais l'art me dépouille tout nud.
Honteux de me voir tel, je tourne et fais la ronde
D'une agilité sans seconde,
Seulement pour être vêtu:
Mais ma condition en est-elle meilleure?
Quel est enfin le prix de mon empressement?
Je ne gagne qu'un vêtement,
Et ne le garde pas une heure.

Le mot du dernier logogriphe est *Courage*, où l'on trouve *orage, age, cour, rage et cage*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 août.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hom., 3 fem., savoir:

Jacques Daix, âgé de 77 ans, aubergiste, rue Lulai-des-Fèves, n. 11.

Werner-Antoine Jacob, âgé de 23 ans et 5 mois, sans prof., rue de Vennes, n. 166, célibataire.

Marie-Anne Déjosé, âgée de 48 ans, journalière, rue Pierrense, n. 11.

Lambertine Ralet, âgée de 48 ans, journalière, rue Roture, épouse de Jean-François Corbeau.

Marie-Jeanne Mordant, âgée de 34 ans, journalière, rue de la Basse, n. 471, veuve de Jean-Louis Jaspar.

Du 17.

Naissances : 3 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 2 hommes, 1 femme; savoir:

Henri Hechtermans, âgé de 25 ans et 5 mois, journalier, rue St-Servais, n. 28, époux de Marie-Jeanne-Josephe Defrance.

Toussaint-François Verlainé, âgé de 24 ans, cordonnier, quai d'Avant, n. 625, célibataire.

Catherine Denoël, âgée de 55 ans, sans prof., faub. Viregnis, n. 1, épouse de Jean-Thomas Dabremont.

AVIS.

Samedi 21 août 1824, à deux heures de relevée, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quarante florins Bbt. Liège, vingt-deux florins quatre-vingt dix-sept cents 4411000. des Pays-Bas, rente constituée pour partie du prix de la maison enseignée du n. 10 d'or, que Mr. François-Louis Deveux, négociant, possède sous le n. 10 St. Lambert, à Liège.

Cette vente aura lieu par le ministère de Me. Bertrand, notaire royal en sa résidence à Liège, place St. Lambert, aux clauses et conditions dont on peut prendre communication en son étude.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 30, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par ligne.